

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CINCINNATUS

Depuis qu'il s'est retiré de la politique, M. Casimir-Périer est volontiers demeuré silencieux. Démonstrateur de la plus haute charge de la République ; il n'a pas, comme Bismarck, importuné les échos de l'univers de ses confidences ou de ses jérémiades. Nul n'est demeuré plus digne ; nul de s'est contracté à plus d'effacement. Le citoyen survécut seul au président, et l'on peut dire que le président s'est accru de toutes les qualités qui étaient dans le citoyen, mais que ne permettaient pas de remarquer l'agitation politique au temps où il était dans la mêlée. Il est certain aussi que la popularité discrète disons mieux, la sympathie de la France pour M. Casimir-Périer, s'est augmentée de tout ce que le panache prud'hommeque de son successeur avait de blessant pour le peuple. On lui savait un gré rétrospectif de n'avoir pas été un boursoufflé au pouvoir et d'avoir donné ce grand exemple démocratique d'un homme qui quitte les honneurs quand il juge son rôle terminé. Cincinnatus.

Cincinnatus, hier, s'est remontré au monde. Son apparition a été courte mais, efficace. Le politique désenchanté s'est fait éducateur ; il s'est adressé à la jeunesse des écoles, à ces étudiants turbulents mais virlants, enthousiastes et actifs, qui recueillent avidement tous les germes nobles que de nobles esprits sèment pour eux. Jules Lemaitre fut jadis de ces derniers, lorsqu'il prêchait aux étudiants la tolérance, et depuis !...

M. Casimir-Périer a, en quelques phrases, défini l'évolution moderne. Son discours pourrait être considéré comme un commentaire de l'effort risible que font les inutiles de notre société pour amasser des fonds destinés au maquignonnage des consciences, mais il vaut mieux le prendre comme une appréciation d'un fait historique, comportant certaines appréciations précises :

Les classes dirigeantes ont disparu ; l'esprit de la Révolution n'a pas eu d'effort à faire pour les détruire : elles se sont atrophiées ; ce n'est pas l'action, c'est l'inertie qui tue et on ne fait pas impunément un privilège de ce qui était un devoir.

« Rien n'est aujourd'hui plus isolé du monde que ce qui s'appelle le monde : ce n'est pas là qu'on peut apprendre ni à connaître son temps, ni à former l'esprit public.

Pour plaire dans les salons, il faut penser à peu près comme tout le monde ; pour entraîner les hommes il faut affirmer des convictions assez fortes pour communiquer un peu de la foi qu'on a en elles. Pour agir sur la démocratie française, il ne suffit plus d'invoquer ni sa naissance, ni sa fortune, il faut mériter sa confiance, avoir de l'ambition non pour soi, mais pour elle et donner son cœur en même temps que son intelligence. Je vous demande d'être des éducateurs. Ils sont rares, solidaires ici les uns les autres, étendez les bienfaits de cette solidarité. Vous êtes des forces, ne soyez pas inertes ; vous êtes des foyers, éclairez et chauffez autour de vous ; entrez dans la vie sans être des sceptiques ni des impatientes. L'individu compte par années ; résignez-vous pour régler et mesurer votre œuvre sociale à compter par générations.

Ces très belles pensées doivent être entendues au delà de l'enceinte où elles ont été

formulées. Elles constituent un critérium à l'usage de l'électeur, pour distinguer, sous la surface des programmes, le mauvais candidat du bon. Rejeter les inertes, les mondains et ceux qui les représentent ; n'admettre que des hommes aux convictions fortes et qui n'ont d'ambition que pour leur patrie ou l'humanité. Ah ! que peu de gens de la Patrie Française résisteraient à cette épreuve, eux qui s'appuient sur tous les partis de réaction, sur les inertes des salons et des sacristies, qui ne songent qu'à satisfaire des ambitions particulières ou des groupes et n'ont d'autre idéal que de regarder en arrière, pour revenir aux temps féodaux.

Heureusement que les générations façonnées par de telles paroles ne sont pas aisément trompées, et qu'elles préféreront toujours aux conseils de Basile écouter ceux de Cincinnatus.

C. J.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 17 mars 1902

M. Denis dépose une demande d'interpellation sur les inconvénients du décret de juillet 1888 concernant la tuberculose bovine.

La mise à l'ordre du jour de cette interpellation est fixée pour jeudi.

La Chambre est appelée à statuer sur les diverses propositions qui tendent au rétablissement du scrutin de liste.

M. Vazeille soutient au contraire le scrutin uninominal, et la représentation proportionnelle.

M. Allombert soutient au contraire le scrutin de liste.

M. Alexandre Bérard est partisan du scrutin d'arrondissement.

MM. Dansette, Millevoye, Klotz, Chauvin sont partisans du scrutin de liste.

Mais par 314 contre 231 la Chambre repousse le passage aux articles du projet : le scrutin de liste ne sera donc pas appliqué.

Une proposition tendant à laisser à la Chambre l'appréciation des candidatures et des élections des députés est renvoyée après la discussion du projet sur les circonscriptions.

Plusieurs motions intéressant diverses circonscriptions sont rejetées. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 17 mars 1902

L'interpellation de M. Denois sur l'enseignement secondaire est renvoyée après les vacances de Pâques.

M. Forgemol de Bostquenard interpelle le ministre de la guerre au sujet des tableaux d'avancement des officiers ; il reproche au ministre de ne plus consulter sur les titres des divers officiers les commissions de classement composées de généraux.

Le général André répond qu'il ne fait que ce qui lui est permis de faire : aucune illégalité n'est commise.

M. de Bostquenard dépose un ordre du jour de blâme ; mais cet ordre du jour n'est pas pris en considération.

Et le Sénat par 169 voix contre 72 accepte un ordre du jour de confiance au ministre de la guerre.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Le voyage de M. Loubet

Le croiseur *Guichen* entrera en armement le 25 mars, puis fera quelques essais de machines en route libre. Actuellement, des ouvriers des constructions navales procèdent à une visite minutieuse des chaudières du croiseur et réparent la passerelle du commande-

ment. Le capitaine de vaisseau Böhme, commandant le *Guichen*, a déclaré qu'avec ses aménagements actuels, le croiseur ne peut loger, en dehors de l'état-major, que sept personnes de la suite du président. Les ingénieurs et les adjoints techniques disent que les appartements du président sur le *Montcalm* comprendront une chambre à coucher en palissandre, trois salons, une salle à manger, un cabinet de travail, une bibliothèque et un cabinet de toilette. Les meubles proviendront partie du port de guerre, partie du garde-meuble de l'Élysée. Les appartements de MM. Delcassé, le général Dubois, Combarieu, Mollard et Poulet seront sur le *Montcalm* ; ceux des autres personnages, sur le *Guichen*.

Commission des finances

Dans sa séance de samedi matin, la commission des finances a confirmé son vote du jeudi 13 mars, réduisant les évaluations de prévisions de recettes des douanes, mais pour une quinzaine de millions seulement. La disjonction de l'amendement Klotz (droit successoral progressif) a été également ratifiée, le Sénat étant déjà saisi de projets sur le même objet. La commission a ensuite examiné les différents systèmes proposés pour atténuer les effets de l'amendement Lemoigne voté l'an dernier par la Chambre et adopté par le Sénat. La commission a repoussé le principe de l'amendement Sarrien et a approuvé les dispositions de l'amendement Berry, en lui faisant toutefois subir les deux rectifications suivantes : le dégrèvement ne s'appliquera qu'aux contribuables chargés d'une augmentation de 5 0/0 sur leurs cotes antérieures. La limite du dégrèvement maximum est ramenée de 150 francs, chiffre voté par la Chambre, à 50 francs.

La commission a entendu au début de sa séance de cette après-midi une délégation de marchands de papiers ; elle a entendu aussi M. de Lanessan, ministre de la marine.

Voici comment la commission des finances établirait l'équilibre du budget :

La commission arrive à réaliser 14 millions d'économies sur les divers services, mais, par suite du rejet du système Caillaux pour l'amortissement de l'emprunt chinois, elle rétablit au chapitre rente perpétuelle six millions, d'où il résulte que les dépenses subissent une réduction nette de 8.500.000 fr.

Aux recettes, la commission diminue les évaluations de 13 millions pour les douanes, 11 millions pour la taxe sur les alcools et 5 millions pour l'impôt sur les sucres, soit au total 34 millions, elle augmente les évaluations pour l'impôt sur les boissons hygiéniques de 4 millions et elle fait état de l'inscription en recettes du premier arrérage à payer par la Chine.

La durée du travail

M. Millerand a réuni mardi au ministère les inspecteurs divisionnaires du travail, pour arrêter avec eux les dispositions à prendre en vue d'assurer l'application, à partir du 1^{er} avril prochain, de la limitation à 10 heures et demie de la journée de travail dans l'industrie (loi du 39 mars 1900)

Bien que cette réduction soit connue des industriels intéressés, elle va leur être rappelée par une circulaire spéciale où les inspecteurs divisionnaires leur réclameront l'horaire du travail qu'ils se proposent d'adopter pour se conformer à la loi.

D'autres modes de publicité concourront, d'ailleurs, à assurer, dès le 1^{er} avril prochain, l'observation de la limitation nouvelle.

Les Congrégations en Espagne

En différents endroits, notamment dans les écoles, on signe un message adressé à la régente, lui demandant de ne pas mettre à exécution le décret contre les congrégations religieuses. Quelques ouvriers ont protesté contre la prétention de certains patrons qui leur demandaient de signer ce manifeste. En même temps, les républicains socialistes organisent une campagne à Madrid et dans les provinces, contre les religieux. Le gouvernement antérieur, en présence de cette situation qui menace de troubler le pays, avait entamé des négociations avec le Vatican afin qu'il n'empêchât pas les religieux de se soumettre au décret, car suivant le Concordat, quatre ordres religieux seulement sont autorisés en Espagne. Les négociations jusqu'à présent n'ont pas abouti.

Le renouvellement de la triple alliance

Un télégramme de Rome dit qu'il n'y a plus de doute, aujourd'hui, que la triple alliance sera renouvelée pour une période de six années.

L'alliance continuera à avoir un caractère purement défensif, et ne contiendra pas de clauses particulières destinées à calmer les préoccupations de telle ou telle puissance, car la teneur du traité offre à tous les plus complètes garanties de paix.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira jeudi, 20 mars 1902, à 8 heures précises du soir.

Ordre du jour :

- Nomination des commissions.
- Dépenses imprévues, compte-rendu.
- Demande d'autorisation de défendre : 1^o à l'action intentée par M. Fournier contre la ville et les entrepreneurs du lycée Gambetta ; 2^o à l'action Rumeau contre Peyralade ; 3^o à l'action Richard, de Labéraudie.
- Création de foires à Pélaçoy. — Avis.
- Remaniement du réseau des chemins vicinaux.
- Demande de subvention pour monument au général Barrois.
- Réparations à faire à l'école de la rue du Lycée. — Demande de M. Vidal.
- Demande de mobilier scolaire par l'institutrice de Bégous.
- Demande de paiement de frais par M. Fournié notaire.
- Demande de bourse par M. Creyssensac, gendarme.
- Aliéné Floiras, paiement de sa pension à Leyme. — Avis.
- Collège de filles. — Demande de dégrèvement de frais de pension par M. Counord.
- Musée. — Demande de subvention supplémentaire.
- Soutiens de famille. — Demandes.
- Rapports des commissions.

Magasins des Tabacs

- M. Toussaint, contrôleur principal de culture et des magasins de tabacs à St-Malo, est nommé inspecteur entreposeur à Cahors, en remplacement de M. Roques, décédé.
- M. Marateuch, contrôleur principal de culture et des magasins à Aiguillon, est nommé entreposeur de 3^e classe à Souillac.
- M. George, commis de culture de 7^e classe à la direction de Cahors, est nommé en la même qualité à la direction de Tonneins.
- M. Urvoay, commis de culture de 7^e classe à la direction de Cahors, est nommé en la même qualité à la direction du Mans.

